



# LE MIRAUMONTOIS



N°39 - septembre 2020

# SOMMAIRE

◆ Page de couverture -

◆ Le mot du Maire ----- 3

<p>◆ <b>Infos Municipales -----p4</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le nouveau Conseil municipal et les Commissions communales</li><li>➤ Compte administratif 2019</li><li>➤ Budget primitif 2020</li><li>➤ Le legs Trojano</li><li>➤ SIVOS Aux Sources de l’Ancre</li><li>➤ Civisme</li><li>➤ Aménagement de certains chemins de promenade</li><li>➤ Horaires de l’aire de jeux</li><li>➤ Eau du Coquelicot</li><li>➤ Permanence juridique</li><li>➤ Vidéoprotection</li><li>➤ Cimetière : relevage des sépultures abandonnées</li><li>➤ Le débroussaillage : une obligation pour les propriétaires privés</li><li>➤ Le saviez-vous ?</li></ul>	<p>◆ <b>La Vie Communale-----p15</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Remerciements de la famille Bernard</li><li>➤ Bienvenue à Laura, la nouvelle pharmacienne</li><li>➤ Les commémorations</li><li>➤ Rencontre avec Clémence, la gérante du Proxi</li><li>➤ Les pompiers</li><li>➤ L’ALSH</li><li>➤ Les espaces verts</li></ul>
<p>◆ <b>La Vie Associative-----p21</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ L’Union Nationale des Combattants</li><li>➤ L’APESA</li><li>➤ Les aînés</li><li>➤ Le tennis</li><li>➤ L’AJA</li><li>➤ La CCSL</li></ul>	<p>◆ <b>Les Échos du Pays du Coquelicot----- p25</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le Zèbre et la Tortue</li><li>➤ De droits de réponse en droit de réponse</li><li>➤ Élection du Comité de gestion d’une coopérative agricole</li></ul>
<p>◆ <b>Informations Diverses-----p30</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mairie</li><li>➤ Les tarifs cantine/garderie</li><li>➤ Assistantes maternelles</li><li>➤ Aire de dépôts des déchets verts</li><li>➤ Assistante sociale</li><li>➤ Aides à domicile</li><li>➤ Don du sang</li><li>➤ Mini-déchèterie</li><li>➤ Les Containers</li></ul>	<p>◆ <b>Horaires et numéros utiles---p32</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Agence Postale communale</li><li>➤ Bibliothèque</li><li>➤ Proxi</li><li>➤ Pole emploi</li><li>➤ Trésorerie d’Albert</li><li>➤ Communauté des Communes du Pays du Coquelicot</li><li>➤ La déchèterie d’Albert</li><li>➤ Groupe scolaire</li><li>➤ Cantine/garderie</li><li>➤ Les professionnels de santé</li><li>➤ Artisans</li><li>➤ Traiteur</li><li>➤ Les commerçants ambulants</li><li>➤ Hébergement / loisirs</li><li>➤ Messes et célébrations</li></ul>
<p>◆ <b>Culturel -----p36</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Théâtre à Miraumont</li><li>➤ Horaires bibliothèque</li><li>➤ Cercle Historique des Hauts de l’Ancre</li><li>➤ Le frelon</li></ul>	

## *LE MOT DU MAIRE*



Madame, Monsieur,

Le monde dans lequel nous évoluons actuellement est très anxiogène. Nous devons faire face à des situations que nous ne pouvons pas maîtriser, à commencer par la pandémie liée au coronavirus qui nous préoccupe beaucoup depuis la mi-mars 2020.

Notre société d'opulence, d'insouciance, mais aussi d'inconscience, pense toujours qu'elle est capable de supporter tous les fléaux de la terre. Nous pourrions le regretter amèrement dès l'automne prochain.

En ce qui concerne notre commune, c'est la solidarité entre toutes les tranches d'âge qui doit prévaloir. Certes, lorsque le danger est là, chacun pense d'abord à lui et à sa famille, mais on ne peut pas réduire la sécurité collective au cercle familial.

Faisons-en sorte que nos actions de protection vis-à-vis de la maladie soient bénéfiques à tous.

La commune a fait ce qu'il fallait pour participer à cette protection, en achetant très tôt des masques, qui ont été distribués en priorité vers les personnes fragiles. Nous disposons maintenant d'une réserve que nous ne voulons pas dilapider immédiatement. Certes vous pouvez venir en chercher à la mairie, mais sans exagération, car il faut penser à tout le monde, mais aussi à ce que l'avenir nous réserve.

N'oublions pas de remercier le personnel de santé de la maison médicale, qui a prouvé que cet établissement, créé en 2010, était plus qu'une nécessité. Merci à toutes et à tous pour l'aide et le réconfort apportés à la population de tout notre secteur.

L'existence du PROXI, durant le confinement, a également montré l'utilité d'une telle structure en milieu rural, même si tout n'est pas parfait dans le fonctionnement de ce commerce de proximité. Merci aussi aux conseillers municipaux et autres bénévoles qui ont utilisé le véhicule électrique communal pour distribuer les commandes de viande et autres marchandises faites auprès des Ets Thiessart à Albert.

Ce MIRAUMONTOIS N° 39 ne paraît pas en juillet comme d'habitude, les perturbations que nous avons connues et que nous connaissons encore en sont la cause.

J'espère que vous avez tous pu profiter de vacances chaudes et ensoleillées. Pour la prochaine rentrée, n'oubliez surtout pas de vous protéger, car le virus est toujours présent et la vigilance reste de mise.

René DELATTRE

# Infos Infos municipales municipales

## **LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET LES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le dimanche 15 mars 2020 ont eu lieu les élections municipales. Suite à ces dernières, l'ensemble du conseil municipal a été élu et les élections du maire et des adjoints ont pu avoir lieu le 29 mai dernier, non sans retard suite au confinement.

M. DELATTRE René : Maire

M. HAMON Emmanuel : 1<sup>er</sup> adjoint

M. BLANQUET Benoit : 2<sup>ème</sup> adjoint

M. DECOSTER Bruno : 3<sup>ème</sup> adjoint

Mme DAMEZ Nancy : conseillère

M. DUCROCQ Christian : conseiller

M. CARON Jérôme : conseiller

Mme CHAMPY Laurence : conseillère

M. BECQUIN Julien : conseiller

Mme GROSSEMY Floriane : conseillère

Mme EVIN Tatiana : conseillère

M. BAUWIN Thomas : conseiller

Mme FERU Monique : conseillère

M. GRYGUS Stéphane : conseiller

Mme DUTAS Delphine : conseillère

Plusieurs commissions communales ont été mises en place sous forme de groupe de travail, chacune d'elle étant présidée par un adjoint accompagné de plusieurs conseillers. Les habitants souhaitant s'investir ont également eu l'occasion de rejoindre celles qui pouvaient les intéresser.

Commission n°1 : chargée de l'organisation des manifestations locales, présidée par Monsieur Emmanuel Hamon accompagné de Madame Delphine Dutas, Madame Monique Féru et Madame Nancy Damez.

Commission n°2 : chargée des travaux de voirie et bâtiments communaux, entretien et travaux neufs, présidée par Monsieur Benoit Blanquet accompagné de Monsieur Julien Becquin, Monsieur Christian Ducrocq, Monsieur Thierry Duriez, Monsieur Fabrice Bastien et Monsieur Ismaël Flament.

Commission n°3 : chargée de l'environnement et de l'embellissement du village présidée par Monsieur Benoit Blanquet accompagné de Mme Laurence Champy, Monsieur Stéphane Grygus Monsieur Jérôme Caron, Madame Michelle Bouchez, Madame Estelle Féru et Monsieur Fabrice Bastien.

Commission n°4 : chargée de la communication, de la rédaction du bulletin municipal, de la mise à jour du site internet de la commune présidée par Monsieur Bruno Decoster accompagné de Madame Tatiana Evin, Madame Delphine Dutas et Madame Floriane Grossemy, Madame Michelle Bouchez et Madame Valérie Lacroix.

Commission n°5 : chargée du suivi des projets communaux, présidée par Monsieur Emmanuel Hamon accompagné de Madame Laurence Champy, Madame Tatiana Evin, Madame Nancy Damez, Monsieur Thomas Bauwin, Monsieur Stéphane Grygus, Monsieur Julien Becquin.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le compte administratif communal présente les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente.

En 2019, la section de fonctionnement a été arrêtée aux chiffres suivants :

- Dépenses : 535174,33 €
- Recettes : 724953,70 € (incluant l'excédent reporté de 192333,58 €)
- Excédent de fonctionnement : 189779,37 € (reporté sur le budget primitif 2020)

La section d'investissement a été arrêtée aux chiffres suivants :

- Dépenses : 734847,58 €
- Recettes : 778761,53 € (incluant l'excédent reporté de 412151,93 €)
- Excédent d'investissement : 43913,95 € reporté sur le budget primitif 2020)

Les investissements réalisés concernent en particulier :

- Travaux de voirie : 102922,16 €
- Travaux de bâtiments : 551744,32 € (création du commerce d'alimentation de proximité).

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions diverses allouées pour la réalisation des travaux de voirie et de bâtiments. En 2019 elles ne représentent que 70581,67 € (acompte de la dotation d'équipement des territoires ruraux). Un prêt relais de 200000,00 € et le fonds de compensation de la TVA 95877,93 € complètent les recettes d'investissement 2019. L'excédent reporté de 412151,93 € cumulé avec les recettes désignées ci-dessus a permis de faire face aux dépenses d'investissement.

Évidemment l'excédent reporté n'est plus que de 43913,95 €, mais il faut y ajouter les subventions allouées mais non encore perçues qui représentent près de 300000,00 €.

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

Ce budget, voté le 26 juin 2020, n'a pas enregistré une augmentation des impôts locaux. La taxe d'habitation n'est plus de la compétence du Conseil municipal. C'est l'État qui versera à la commune le montant perçu en 2019.

Le taux applicable au foncier bâti reste à 12,1%. Cependant la prévision montre une augmentation du produit de 13,77%. Cela correspond aux impôts sur le foncier bâti issus des parcs éoliens.

Le taux applicable au foncier non bâti reste à 23,94 %.

Depuis une dizaine d'années, nous n'avons pas voulu augmenter la pression fiscale qui pèse sur les contribuables, le Département a un taux de foncier bâti qui est plus de deux fois supérieur au nôtre (25,54%).

Nous comptons naturellement sur les produits provenant du fonctionnement des parcs éoliens pour ne pas augmenter les impôts locaux, même si, l'Administration aurait tendance à nous encourager à le faire, car au niveau départemental, pour les communes de même importance démographique que la nôtre, nos taux de 12,01 pour le FB et de 23,94 pour le FNB sont pratiquement les plus bas.

Cela ne nous empêche pas de continuer à investir, mais en mettant pour cette année la pédale douce.

Le budget primitif 2020 a été arrêté aux chiffres suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 736108,37 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 745237,10 €

Bien sûr ces chiffres ne sont que des prévisions qui peuvent être modifiées en cours d'année, en fonction des décisions du Conseil municipal ou à des événements imprévus.

Les principaux investissements comprennent des opérations, soit prévues en 2019 et non encore réalisées, soit de nouvelles opérations. Elles sont la plupart du temps tributaires de l'octroi des subventions longues à arriver.

Les actions en cours ou en prévision sont :

- Travaux de voirie divers ;
- Travaux au cimetière : clôture en cours de réalisation et enlèvement des sépultures déclarées abandonnées (début de l'opération septembre-octobre) ;
- Construction d'un local à l'aire de déchetterie pour abriter le matériel communal ;
- Installation de la vidéoprotection (le Conseil municipal réfléchit à l'opportunité de louer le matériel plutôt que de l'acheter) ;
- Acquisition de matériels divers.

À noter que nous aurons à rembourser cette année la première partie du prêt relais réalisé pour pallier le versement des subventions et du fonds de compensation de TVA, soit 305000,00€.

Les subventions qui restent à percevoir et le FCTVA représentent approximativement 385000,00€, nous n'aurons donc pas de souci pour rembourser les 305000,00 €, à condition que l'argent qui nous est dû soit versé en temps et en heure.



### **LE LEGS TROJANO**

Les élèves bénéficiaires du legs Trojano pour l'année scolaire 2019/2020, désignés par l'équipe enseignante sont :

Pour le C.P. : JEUKENS Noah  
Pour le CE1 : HAMON Arthur  
Pour le CE2 : DUTAS Romane  
Pour le CM1 : DEWULF Darren  
Pour le CM2 : DUTAS Gabrielle

Ce choix a été validé par le conseil municipal.



### **SIVOS AUX SOURCES DE L'ANCRE**

Le SIVOS aux sources de l'Ancre (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est composé de représentants de chaque commune du RPI (Grandcourt, Pys, Irlès, Courcellette, Beaumont Hamel, Beaucourt sur l'Ancre et Miraumont).

Courant 2019, Marcel Herbet, Président, annonçait laisser sa place après 19 années d'investissement.

Les élections du nouveau bureau ont eu lieu courant juillet 2020, après la mise en place des conseils municipaux des différentes communes du RPI.

Le nouveau bureau est composé de :

Madame DUTAS Delphine (Miraumont)	Présidente,
Monsieur BARBE Serge (Grandcourt)	Vice-président,
Madame CHATELAIN Sandrine (Beaucourt-Sur-l'Ancre)	Secrétaire,
Madame GROSSEMY Floriane (Miraumont)	Trésorière,
Monsieur GONSE Pierre Wulphy (Courcellette),	
Monsieur LEMAÎTRE Mathieu (Beaumont Hamel),	
Monsieur PHILIPPE Vincent (Pys),	
Monsieur PHILIPPE Régis (Irlès)	

Monsieur Herbet nous laisse le soin de poursuivre les différentes actions prévues comme, entre autres, le renouvellement du matériel scolaire des classes de maternelles et CP.

Le SIVOS intervient financièrement, grâce aux contributions des communes du RPI et aux subventions, pour l'achat des fournitures scolaires, dans la gestion de la cantine/ garderie et du personnel, participe financièrement aux travaux à hauteur de 2/3 sous réserve de l'accord de la commission investissement, règle le coût des transports scolaires...

Nos coordonnées et horaires d'ouverture :

Mairie de Beaucourt Sur l'Ancre : 03.22.76.24.44

Secrétariat : Mme PILARSKI Mélanie

Permanence : jeudi 10h00 à 11h30

Email : [mairie.beaucourtsurancree@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaucourtsurancree@wanadoo.fr)

La Présidente,  
D. DUTAS



Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés (68€), dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 prévoit des horaires pour les travaux de bricolage pouvant nuire à la tranquillité du voisinage.

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



# COMMUNE DE MIRAUMONT

## ARRETÉ MUNICIPAL

Nous, DELATTRE René, Maire de Miraumont ;  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant qu'il y a lieu de protéger les biens et les personnes ;  
Considérant que la circulation d'engins à moteur thermique ou électrique sur les chemins ruraux représente un réel danger pour les promeneurs piétons qui empruntent ces dits chemins ;  
Considérant qu'il y a lieu de permettre aux riverains des chemins ruraux d'accéder à leurs propriétés ;

### ARRETE :

ARTICLE 1°) : La circulation des véhicules à moteur thermique ou électrique est interdite sur les chemins désignés ci-dessous :

- Chemin rural dit du Cheminet ;
- Chemin dit du Marais ;
- Chemin rural N° 5 ;
- Chemin rural dit de Grandcourt à Irles.

ARTICLE 2°) : Pour permettre aux riverains d'accéder à leurs propriétés, les chemins désignés ci-dessus seront aménagés à une seule extrémité laissant uniquement le passage aux piétons et aux cyclistes (VTT).

ARTICLE 3°) : Les aménagements sécurisés seront installés aux endroits désignés ci-dessous :

- Intersection du chemin rural dit du Cheminet et la rue du Moulin ;
- Intersection du chemin dit du Marais et le bras de la rivière Ancre ;
- Intersection du chemin rural N° 5 et la rue du Bordet ;
- Intersection du chemin rural dit de Grandcourt à Irles et la rue Poulain.

ARTICLE 3°) : Des panneaux, signalant l'interdiction de circulation des véhicules à moteur thermique ou électrique et la mise en impasse des voies visées à l'article 1 du présent arrêté, seront installés aux extrémités des chemins concernés.

Miraumont le 06 août 2020

Le Maire :  
R. Delattre



## ➡ HORAIRES DE L'AIRE DE JEUX

L'aire de jeux est ouverte :

- de 9h00 à 20h30 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre
- de 10h00 à 19h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

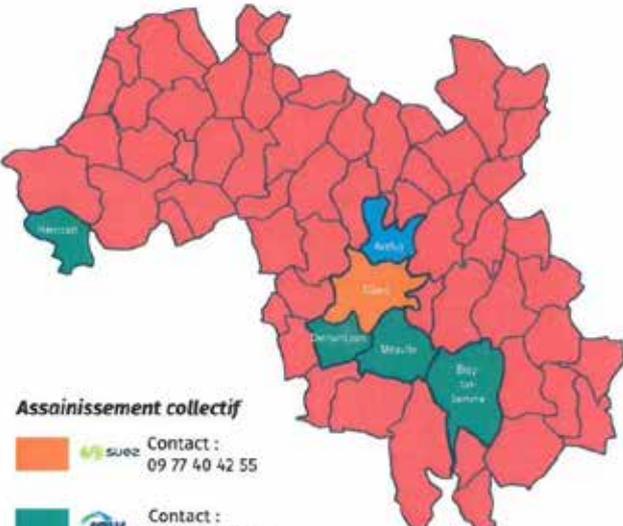
## ➡ EAU DU COQUELICOT

### L'ASSAINISSEMENT



**L'assainissement collectif** désigne un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Ce système concerne 6 communes du territoire et est exploité par des opérateurs privés.

**L'assainissement non-collectif** est aussi appelé assainissement autonome ou individuel. Il désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ce dispositif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées. Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) concerne 59 communes du territoire. Il est géré par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.



**Assainissement collectif**

-  **suez** Contact : 09 77 40 42 55
-  **eau de France** Contact : 03 60 56 40 08

**Assainissement non-collectif**

-  **veolia** Contact : 09 69 36 72 61
-  **eau de France** Contact : 03 22 64 10 30

### Qu'est-ce que l'Eau du Coquelicot ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la **Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, compétente en matière d'eau et d'assainissement**, se charge de produire et de distribuer de l'eau potable sur les 65 communes de son territoire et d'assainir les eaux usées de 6 communes en exploitant 2 stations d'épuration.

Le Pays du Coquelicot dispose depuis toujours de nombreuses sources naturelles. **Une eau locale, issue de notre terroir, mise à la disposition de tous les foyers.** L'Eau du Coquelicot n'est pas seulement un nom, c'est une réalité géographique.

À l'heure où les changements climatiques menacent chaque année un peu plus ce patrimoine naturel, **une gestion responsable et solidaire** a été entreprise. La Communauté de communes a pris plusieurs engagements :

-  **Assurer une distribution équitable pour tous** les usagers en améliorant le service d'eau potable. Un engagement qui nécessite la mobilisation de professionnels publics et privés.
-  **Préserver la ressources en eau** en optimisant les points de captage et en établissant des plans d'actions permettant d'en assurer la qualité.
-  **Gérer efficacement le patrimoine.** Un programme ambitieux de réhabilitation et de modernisation des réseaux sur 18 ans pour un montant de 15 millions d'euros.
-  **Faire connaître l'Eau du Coquelicot** en démontrant sa qualité et en favorisant la consommation d'une eau locale toujours dix fois moins chère que l'eau en bouteille.

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a simplifié le mode de gestion des services d'eau potable en passant de 42 à 3 services. L'exploitant public ou privé a en charge :

- 💧 de prélever, capter, stocker, transporter et distribuer l'eau,
- 💧 de garantir la qualité de l'eau distribuée,
- 💧 d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages, de réparer les fuites, de renouveler les compteurs,
- 💧 de facturer aux usagers.

La Communauté de communes quant à elle assure la mise en place du programme d'investissement de 15 M€ sur 18 ans, l'équilibre budgétaire du service, le contrôle des exploitants publics ou privés et le respect des obligations réglementaires.



### VOTRE COMMUNE EST EN JAUNE



Votre commune dépend du SIEP du Santerre.  
Contact 03 22 88 45 27  
[www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr)

### VOTRE COMMUNE EST EN VERT

La Société SAUR est le concessionnaire de l'exploitation du service :



Contact : 03 60 56 40 08  
Z.I. Champs des Lavoirs - 02490 Vermand  
[www.saur.com](http://www.saur.com)

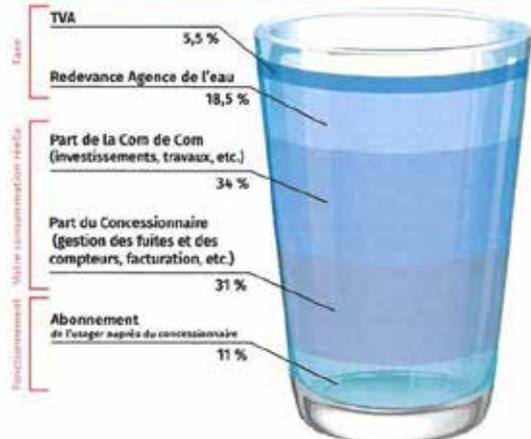
### VOTRE COMMUNE EST EN BLEU

La Société VÉOLIA, est le concessionnaire de l'exploitation du service :



Contact : 09 69 36 72 61  
56 rue de Birmingham - 80300 Albert  
Ouvert les lundis et vendredis - 14h-16h.  
[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

### LE PRIX DE L'EAU EXPLIQUÉ



## PERMANENCE JURIDIQUE

Maitre Émilie Christian poursuit ses permanences le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois à la mairie de Miramont aux heures d'ouverture. Rappelons que le premier rendez-vous est gratuit. Après avoir exposé votre problème (voisinage, familial, etc..), Maitre Christian vous donnera les conseils nécessaires pour une éventuelle poursuite auprès des tribunaux.



## VIDEOPROTECTION

Vendredi 11 septembre, le conseil municipal a voté la pose de neuf caméras. D'aucuns diront : horreur : atteinte à nos libertés...certes mais ne dit-on pas que « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres » ? et où place-t-on les incivilités ? dans celle des uns ou des autres ? Le conseil a estimé que « Ras le bol des nuisances sonores, ras le bol de l'irrespect du code de la route, ras le bol des vols, des dégradations. » Neuf sites ont été retenus : à l'entrée du village, rue Hérier, au carrefour de la route de Courcelette – Grandcourt, qui longe l'aire de jeux, sur la route d'Irles, rue de la gare, au carrefour d'Achiet et de Puisieux, au terrain de tennis et deux qui donneront sur la place et ses environs, l'une rue Trévequenne et l'autre rue de l'Hôtel de Ville. Pourquoi deux ici ? car en été, le feuillage des tilleuls occultera une partie de ladite place. Et pas question de les abattre ! L'option qui a été retenue est celle de la location pour cinq ans. Après on verra. Le coût de l'opération est estimé à 800€ par mois, maintenance comprise. Le temps de finaliser les emplacements, la pose devrait commencer fin 2020 début 2021.



## **LES ESPACES VERTS**



Lors du conseil municipal de Miraumont, le jeudi 7 novembre, il a été décidé de refaire les plantations à quatre emplacements dans le village : devant la caserne des pompiers, dans le lotissement « la briqueterie », à la chapelle, route de Puisieux et la pointe de la rue Hériier, route de Grandcourt. En novembre, les bâches ont été posées et le 21 janvier, les plantations ont commencé.

Le choix a été fait de prendre des plantes qui au démarrage sont déjà robustes, qui résistent à la sécheresse, qui n'ont pas besoin d'être traitées sachant que nous sommes dans une logique de zéro phyto. D'autre part, elles ont une garantie de deux ans et les employés communaux ont reçu une petite formation sur la taille des arbustes et rosiers et sur leur entretien.

Michelle Bouchez et Benoît Blanquet



## **CIMETIERE : RELEVAGE DES SÉPULTURES ABANDONNÉES**

Après quatre ans de procédure, la reprise des concessions abandonnées a commencé le 31 août 2020, s'achevant le 10 septembre 2020

Les travaux entrepris par une société spécialisée nous ont réservé beaucoup de surprises par forcément agréables puisqu'elles ont engendré un surcoût très important.

La procédure touchant à sa fin, nous ne pouvions plus faire marche arrière. Il a donc fallu détruire complètement 24 tombes, hors normes, très profondes et inutilisables si nous les avions laissées en l'état. Nous avons même dû renoncer à reprendre l'une des sépultures contenant une vingtaine de personnes inhumées, car le caveau, pratiquement intact en dessous mais dégradé au-dessus, se prolonge sur l'allée gazonnée qui permet le passage des visiteurs.

Tous les emplacements repris vont être engazonnés de manière à rendre à cet espace de mémoire un aspect verdoyant et paisible.

La nouvelle clôture, faite de palissades en béton, est aussi terminée. En comptant tous les aménagements réalisés : clôture, aménagement de l'allée principale, suppression des tombes abandonnées, c'est la somme de 150000,00 € environ que nous aurons engagée pour redonner à notre cimetière communal un aspect agréable.

R. Delattre



## **LE DÉBROUSSAILLAGE : UNE OBLIGATION POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS**



Tout propriétaire privé d'un terrain est responsable de son entretien. En cas de désordres générés par l'absence d'entretien d'un terrain ou de danger, le maire peut demander au propriétaire l'exécution de certains travaux ou, dans certains cas, les exécuter d'office.

### **Arrêté du maire imposant le débroussaillage pour des motifs d'environnement**

L'article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'à défaut d'entretien d'un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines, le maire peut, pour des motifs d'environnement, notifier par arrêté au propriétaire l'obligation d'exécuter les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

À défaut, le maire peut y procéder d'office aux frais du propriétaire.

### **Entretien effectué sur demande des propriétaires et remboursement**

L'article L. 131-14 du code forestier offre la possibilité aux communes, à leurs groupements et aux syndicats mixtes d'effectuer ou de faire effectuer, à la demande des propriétaires, les actions de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé et de se faire rembourser les frais engagés par les propriétaires tenus à ces obligations.

### **Territoires exposés au risque d'incendie**

Pour les territoires réputés particulièrement exposés au risque d'incendie visés à l'article L. 133-1 du code forestier, le législateur a prévu un dispositif renforcé.

L'article L. 134-9 du même code prévoit ainsi que la commune pourvoit d'office à l'exécution des travaux de débroussaillage après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci.

*Source :*

*Réponse de Mme la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales à la question n° 16431 (JO Sénat du 13-8-2020)*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelques-uns ont tous les droits, y compris ceux qu'ils n'ont pas.  
Tous les autres n'ont qu'un seul droit, celui de se taire.

R. Delattre



Démolition partielle d'une stabulation comportant une toiture amiantée, sans permis de démolition.



Construction d'un nouveau bâtiment agricole, sans permis de construire.



Décharge sauvage en rase campagne composée de déchets agricoles



Décharge sauvage en feu

# La vie Communale

## **REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE BERNARD**

La famille de Sylvie Bernard a tenu à exprimer ses remerciements aux Miraumontois, Miraumontoises par cet article :

« Tous les trois, nous avons grandi à Miraumont, au 10 rue de la fontaine entre les murs du presbytère et ceux de la pharmacie. Entre ces mêmes murs, Sylvie Bernard avait plusieurs rôles mais toujours un seul cœur, celui qu'elle mettait à l'ouvrage. Elle était mère, compagne ou encore employeur parfois même amie et pour vous tous c'était « la pharmacienne ». Elle a fait de Miraumont le berceau de notre enfance, vous nous avez vu grandir et nous avons aimé grandir dans ce village, nous ne pouvions pas le quitter sans vous remercier.

Merci aux Miraumontois et à toutes les personnes qui ont peuplé notre enfance, pour votre affection, votre soutien et vos attentions à l'égard de

notre famille dans les bons et les mauvais moments, durant ces trente dernières années.

Aujourd'hui nous espérons de tout cœur que vous accueillerez Laura CARLIN dans la même ambiance et avec la même bienveillance et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite !

Au plaisir de vous croiser et de vous saluer,

Avec toute notre affection,

Agathe, Caroline, Stéphane et Rémy »



Légende de la photo : Stéphane, Caroline, Agathe et Sylvie BERNARD photographiés par Rémy Caron

## **BIENVENUE À LAURA, LA NOUVELLE PHARMACIENNE**

Après le décès de Sylvie Bernard, qui a marqué profondément le village en 2019, la pharmacie a été reprise par Laura Carlin qui y exerce depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020. Laura qui a 35 ans est originaire de Cambrai. Ayant grandi dans un milieu où la médecine était omniprésente, tout naturellement ses études l'ont menée à la faculté de pharmacie de Lille. Diplôme en poche, elle travaille dans deux officines de la métropole lilloise. Mais le désir de travailler à la campagne étant de plus en plus fort, trouver une pharma en milieu rural dans un cadre agréable devenait un objectif prioritaire. Il n'aura pas fallu longtemps pour avoir le coup de cœur pour Miraumont. « Je vais développer ce que Mme Bernard avait commencé, à savoir les traitements par les plantes (phytothérapie mais aussi aromathérapie). Je suis aussi très sensibilisée à la nutrition. Je continue à me former sur la micro nutrition. À compter de janvier, je vais mettre en place des entretiens pharmaceutiques. Il s'agit, gratuitement, de discuter avec les patients de leur traitement et de la bonne manière de le prendre, en particulier avec les personnes qui ont des pathologies lourdes. Mon but est de maintenir le plus possible les personnes à leur domicile, de leur apprendre à gérer leur alimentation. Je suis plus dans une dynamique de conseil qui, donné à bon escient, rend le patient content, lui donne confiance en nous et le fidélise. »

Michelle Bouchez



## **LES COMMÉMORATIONS**

Suite aux directives préfectorales les commémorations ont eu lieu en comité restreint.



14 juillet 2020



08 mai 2020

Les 11 novembre et 05 décembre seront restreints selon les directives préfectorales.

## **RENCONTRE AVEC CLEMENCE, LA GÉRANTE DU PROXI**

Un an après l'inauguration de la supérette, nous sommes allés à la rencontre de Clémence Petit, qui gère le PROXI. « Il faut compter environ deux ans, précise-t-elle, pour bien connaître les habitudes des clients. Aujourd'hui, je teste encore certains produits. Si la vente de yaourts et de fromages tourne bien, le gaz aussi d'ailleurs, il n'en est pas de même de certains produits locaux : bières et farines n'ont pas marché. Lors du confinement, j'ai bien travaillé, mais cela s'explique. Par contre, certains clients ne sont pas revenus après le post confinement. Pourtant, j'ai fait beaucoup de livraisons à domicile. » Même si certains projets ne remportent pas le succès escompté, Clémence ne désespère pas et mènera en septembre une opération « foire aux plantes ». Qu'on se le dise !!!



Bruno Decoster- Michelle Bouchez



C'est opérationnel !!!!



Ça y est : la salle de sport de nos soldats du feu est opérationnelle et ce ne sont plus les quelques finitions qui restent à faire qui empêchent nos sportifs de venir s'entraîner, s'échauffer, se muscler. Moments bien mérités quand on sait que tous se sont beaucoup investis dans les travaux. Cette année, la caserne compte cinq recrues de plus et une demande en attente mais Jean-Marc Champy, le chef de caserne,



temporise : « Nous sommes dans un monde qui bouge beaucoup, alors oui nous avons de la demande mais combien de fois, un pompier formé nous échappe parce que sa profession exige une mutation. Il y a un important turn over sur nos casernes. Aussi je peux continuer à dire que nous RECRUTONS ENCORE ET ENCORE. »

En juillet et août, les pompiers sont beaucoup intervenus : « Nous en sommes à une vingtaine d'interventions sur les 2 mois, explique le lieutenant Champy, ce sont des incendies, quelques accidents et beaucoup de feux de champs et ...des essaims de guêpes. À ce sujet, je tiens à préciser que nous n'intervenons plus que s'il y a une urgence : par exemple la présence d'enfants en bas âge et selon la situation du nid. S'il est en extérieur ou en terre, les personnes devront faire appel à une société privée. »

Jean Marc Champy : 06 40 50 31 45

M.Bouchez



Le centre aéré de

Miraumont s'est déroulé du 6 au 31 juillet 2020. Il a accueilli 30 enfants, sur le thème pédagogique de la flore et la faune. Thème oblige, les enfants ont visité l'aquarium de Paris, la tour Eiffel et ses espaces verts. Ils se sont initiés à l'équitation à Englebelmer avec balade en calèche. Les activités au centre même se sont concentrées autour de la fabrication de tableaux fleuris, de la couture avec la confection de petits sacs de lavande et nos petits écolos ont construit des maisons à insectes. Le temps clément a permis de jouer à des jeux d'extérieur.



Michelle Bouchez



# La vie associative

## L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

2020 est une année mémorielle exceptionnelle car la France honore la mémoire de celles et ceux qui ont combattu pour notre liberté dès 1940, durant la seconde guerre mondiale. Nous commémorons le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale mais aussi le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'année 1940 qui a été une année déterminante dans l'histoire. Il y a eu la défaite de nos armées, le drame des familles en exode sur les routes de France, l'effondrement des institutions et de la République, mais aussi les prémices de l'espérance avec les débuts de la Résistance qui naît pour ne jamais s'éteindre.

2020 est également une année consacrée en grande partie à Charles De GAULLE avec le 130<sup>ème</sup> anniversaire de sa naissance, le 80<sup>ème</sup> anniversaire de son appel et le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort.

Le programme des commémorations a été perturbé par la crise sanitaire liée au virus. Certaines d'entre elles ont été annulées et d'autres ont été revues afin de respecter les mesures sanitaires. Le travail de mémoire et la transmission doivent se poursuivre, même si on ne peut plus se réunir physiquement. Les habitudes changent mais la mémoire reste car une Nation sans mémoire, c'est une Nation sans avenir. **Aucun virus et aucune épidémie ne nous fera oublier notre histoire et nos valeurs.**

Le représentant local de l'U.N.C  
Sylvain DERCOURT

## APESA

Petit retour depuis la parution du dernier Miraumontois (janvier 2020), comme vous le savez tous, nous avons connu une période particulière. De ce fait, la traditionnelle vente de fleurs n'a pu se faire et d'autres projets n'ont pu voir le jour.

Cependant, le loto quine a bien eu lieu le 8 février 2020, où nous avons pu réaliser un bon bénéfice qui vient s'ajouter au bénéfice total de l'année d'un montant de 2 731,59 €. Nous avons eu salle comble, merci aux nombreux participants. Et surtout, merci aux bénévoles fidèles à l'association qui ont été très actifs pour que cet événement se passe pour le mieux.

Une nouvelle année scolaire approche et vous retrouverez le même bureau que l'année scolaire 2019/2020 (pour rappel : Mme DUTAS Delphine - Présidente ; Mme GROSSEMY Floriane - Vice-présidente ; M. DUTAS Jonathan - Trésorier ; Mme SCHILTZ Cécile - Vice-trésorière).

L'Association est toujours ouverte aux nouvelles idées et à toute aide, même ponctuelle, pour cela vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook "L'APESA Association des Parents d'Élèves des Sources de l'Ancre" et également via l'adresse mail [apesa80300@gmail.com](mailto:apesa80300@gmail.com).

La crise sanitaire compromet toujours la réalisation de certaines de nos manifestations, cependant la vente de chocolats Leonidas et "Alex et Olivier" sera renouvelée, vous trouverez des flyers dans vos boîtes aux lettres durant la dernière quinzaine d'octobre.

Belle rentrée à tous !

Les membres de l'association.

## LES AINÉS

Covid oblige, le club des Aînés de Miramont- comme d'ailleurs ceux de Génération Mouvement- n'a pas repris ses activités. Nous vous tiendrons informés d'une reprise éventuelle.



Nous déplorons le décès de Jeanine Varlet le 26 février 2020. Arrivée au club en 1998, ses qualités de rigueur, d'intégrité en ont fait une excellente trésorière de 2011 à 2020. Toujours fidèle au poste, elle n'a jamais manqué aucune réunion et a toujours participé à nos diverses activités. Elle laisse un vide. Pour l'heure, c'est le trésorier adjoint, René Delattre qui assume l'intérim. Lors de notre prochaine assemblée générale, espérons la en 2020, nous aurons à désigner son successeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre quand les temps seront meilleurs. Le club est ouvert à toute personne sans limite d'âge. Téléphone de la présidente Françoise Savary : 0322 74 80 21

Photo d'archives : Jeanine Varlet.

Auteurs : Michelle Bouchez – Françoise Savary

## TENNIS

Une trentaine d'année après sa construction, le terrain de tennis avait besoin d'une remise en beauté. Marc BECQUIN et ses bénévoles ont travaillé durant quelques samedis pour nous donner un terrain flambant neuf !

Une association a été mise en place, qui comprend :

-un Président d'honneur : René DELATTRE

-un Président : Marc BECQUIN

-un trésorier : Laurent LEFEBVRE

-un secrétaire : Stéphane DUCROCQ



À ce jour, l'association compte 20 adhérents et espère en avoir d'avantage... ALORS N'HESITEZ PAS À LES REJOINDRE !

Les tarifs sont :

20€/personne à l'année ou 40€ pour 2 adultes + enfants de 12 à 18 ans et 5€ de caution pour la clé.

Une inauguration aura lieu vers mars avril de l'année 2021 en espérant que la crise sanitaire nous donnera un peu plus de relâche d'ici là.

Président : Marc BECQUIN (06 31 56 93 07) ; Président d'honneur : René DELATTRE (09 67 22 85 52) ; Trésorier : Laurent LEFEBVRE ; Secrétaire : Stéphane DUCROCQ (06 82 56 48 89)



**Tu souhaites pratiquer le FOOTBALL ?  
Viens essayer !**

# L'ÉCOLE DE FOOT

**T'OUVRE SES PORTES  
AU MASCULIN & AU FEMININ**

Nous vous recevons tous les  
mercredis après-midi  
entre 15h00 et 18h00 au  
Stade d'Achlet le Grand

Le club possède des terrains  
à Achlet le Grand, Bolry,  
Bucquoy et Hébuterne

Vous pouvez également  
joindre Didier au  
06.86.34.31.91

Le club est distingué du  
LABEL JEUNES  
de la F.F.F et accueille  
garçons et filles dès 5 ans.

**ESSAIS GRATUITS  
FILLES & GARCONS  
dès 5 ans**

**[www.AJARTOIS.fr](http://www.AJARTOIS.fr)**



## COMMISSION COMMUNALE SPORTS ET LOISIRS

Pour la quatorzième édition de la Miraumontoise, plus de 800 personnes (contre 600 en 2019 !) cyclistes, vététistes, marcheurs étaient au rendez-vous ce dimanche 6 septembre route de Grandcourt. Ce succès est le résultat d'une équipe d'une quinzaine de bénévoles, très investie. Pour les uns, ce fut les inscriptions à faire, la buvette à tenir, les points ravitaillement à gérer, pour d'autres, la préparation du barbecue et des animations de l'après-midi. Cerise sur le gâteau, les participants ont eu la possibilité de se faire masser les pieds soit par Charlotte ou Capucine, deux pédicures podologues. Quant à Lise, l'ostéopathe, elle a fait découvrir à plus d'un, les bienfaits d'un massage musculaire. Que tous soient remerciés pour leur dévouement.

B. Blanquet



# Les Échos du Pays du Coquelicot

## LE ZÈBRE ET LA TORTUE

Le titre de cet article peut faire penser à une fable de La Fontaine, qui décrivaient les comportements humains en utilisant les animaux comme la cigale, la fourmi, le lion, le rat, le lièvre, la tortue et bien d'autres encore.

Cette nouvelle fable, qu'il n'a pas écrite, correspond en fait à une actualité où l'injustice arrogante de nos responsables communautaires est flagrante.

Pour construire ce bel écrin culturel, une dizaine de millions d'euros est nécessaire. Les communes d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme vont profiter de ce généreux élan culturel communautaire.

Ce drôle de zèbre avance très rapidement, c'est dans la nature de cet animal. Il avance tellement vite qu'il a oublié que dans le Pays du Coquelicot, il y a quatre bibliothèques, et que l'une d'elles a été laissée aux oubliettes. Il s'agit de celle de Miraumont, qui est donc devenue LA TORTUE, pauvre petite bête lente, gauche, insignifiante, ridicule, pataude quand elle se déplace, elle est la risée de tous les animaux rapides, intelligents, racés, mais aussi cyniques et très intéressés, qui siègent dans notre espace de centralité.

Pour attirer l'attention de la population, nous avons donc décidé de baptiser la bibliothèque miraumontoise « LA TORTUE » et de mettre un panneau que tout le monde peut voir en passant près de cet établissement.

Cette initiative n'a pas été du goût de tout le monde puisque Monsieur le Sous-Préfet de Péronne et Montdidier, jugeant cette action illégale, a demandé d'annuler la délibération octroyant le nom de Tortue à la bibliothèque. En citoyens disciplinés nous avons obéi, tout en faisant observer que le panneau est fixé sur un bâtiment scolaire communal. Nous avons donné le nom de « La Tortue à ce bâtiment, nous évitant ainsi de retirer le panneau.

Il s'agit surtout de mettre en valeur l'injustice flagrante qui, à travers notre commune, est appliquée en conscience par nos responsables communautaires, à commencer par son Président.

Dans l'article paru dans le Courrier Picard récemment l'exécutif du Pays du Coquelicot insiste lourdement en nous faisant comprendre implicitement que nous devons nous contenter de ce qu'il veut bien nous accorder. Cette sinistre froideur envers la population de l'espace rural démontre, s'il était besoin, que ces pratiques relèvent d'une volonté imperturbable d'appliquer une doctrine qui n'a rien de démocratique.

Cette maladresse volontaire n'est pas la seule, mais elle est palpable. D'autres traitements injustes ont déjà été mis en place dans les années passées : le PLUi, la compétence eau et assainissement. Un nouveau projet qui porte sur l'aspect fiscal et financier est en gestation.

Si nous ne réagissons pas, les communes rurales vont se faire croquer et sa population n'aura plus que ses yeux pour pleurer, et à obéir aux ordres venus d'Albert.

R.Delattre

## **DE DROITS DE RÉPONSE EN DROIT DE RÉPONSE**

Monsieur le Président du Pays du Coquelicot, estimant que le Miraumontois N° 38 de janvier 2020 comportait des propos injustifiés en ce qui concerne l'EAU et les BIBLIOTHEQUES, a demandé à faire usage du droit de réponse, ce que nous lui accordons volontiers.

Je me suis permis d'apporter mon droit de réponse à son droit de réponse. Vous trouverez donc ci-dessous les droits de réponse Monsieur Michel WATELAIN, Président du pays du Coquelicot, et le mien répondant de façon explicite aux appréciations du Président.

*"Eau"*

*Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pris la compétence Eau. Elle en a confié l'exploitation pour une durée de 5 ans à la société Véolia, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.*

*Une étude de diagnostic globale du système d'adduction d'eau potable des services d'eau potable de la Communauté de communes a été réalisée par la société Artelia. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable du territoire a ainsi été établi.*

*Il s'agit pour la Communauté de communes d'engager une série de travaux structurants sur une période de 18 ans et pour un montant global de 15 M€ d'euros. Ils permettront notamment d'améliorer la distribution dans tous les foyers en rénovant un réseau devenu par endroits obsolète (renforcement/renouvellement des canalisations, nouveaux forages, nouveaux réservoirs, pompes, surpresseurs et organes hydrauliques).*

*Dans ce cadre, la Communauté de communes prévoit l'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Irlès et de Miraumont au réseau de l'ancien Syndicat du Plateau Nord d'Albert. Ces interconnexions permettront de s'affranchir d'une procédure de protection du captage de Miraumont et d'éviter l'installation d'un surpresseur pour le réseau de Irlès.*

*Pendant toute la mise en œuvre des travaux, la Communauté de communes veillera au respect de l'intérêt communautaire. Contrairement aux propos relatés dans le numéro de janvier 2020 du Miraumontois, il ne s'agit pas de permettre aux sociétés gestionnaires de "se froter les mains". Il s'agit avant tout, pour la Communauté de communes, de se soumettre aux règles de la commande publique, de respecter la concurrence tout en établissant ses décisions sur les bases du meilleur rapport qualité/prix.*

*C'est avec cette ambition et en bon gestionnaire que la Communauté de communes a envisagé de revoir également à la hausse ou à la baisse le coût du mètre cube d'eau dans les communes. Logiquement, il faudrait aujourd'hui que l'eau qui coule de chaque robinet soit payée par ceux et celles qui la consomment, et ce, à son juste prix. Cette mesure n'était pas appliquée dans toutes les communes. Certains budgets communaux étaient ainsi équilibrés, d'autres non. La Communauté de communes souhaite donc assainir la situation en rééquilibrant le coût de l'eau en fonction de la consommation mais également en fonction des travaux à venir. La mutualisation engagée va ainsi permettre à tous de bénéficier d'un même réseau de distribution d'eau potable rénové et donc d'un coût unique. C'est pour cet équilibre communautaire, que le coût de l'eau augmentera ou baissera en fonction des communes. En 2020, une hausse d'environ 6% a été actée par le conseil communautaire du Pays du Coquelicot pour le prix de l'eau à Miraumont, soit une augmentation d'environ 10€ pour une consommation de 120m<sup>3</sup>.*

*Michel Watelain,  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Coquelicot*

*"Fonctionnement de la Bibliothèque Communautaire"*

*La bibliothèque de Miraumont, créée en 2001 par la commune, appartient au réseau des bibliothèques du Pays du Coquelicot depuis la création de la Communauté de communes.*

*Cette décision a non seulement permis de préserver les ambitions recherchées par la commune de Miraumont à l'origine de ce service (accès à la culture par les livres et internet et mise à disposition d'un outil pédagogique pour les enseignants) mais aussi de mutualiser les moyens des communes du Pays du Coquelicot pour préserver l'ouverture d'un lieu public de proximité, favoriser le renouvellement régulier des collections ou encore la mise en place d'un programme d'actions culturelles et de nouveaux outils de médiation.*

*C'est ainsi qu'en 2019, la bibliothèque de Miraumont a bénéficié d'un renouvellement de ses fonds à hauteur de 2518€ (3.86€/habitant contre 2.87€ à Albert). En parallèle, plusieurs initiatives ont été régulièrement proposées comme la mise en place d'une navette, permettant aux inscrits de réserver le livre de leur choix parmi les 50000 documents du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes, et de le retirer directement à Miraumont. Le personnel qualifié du réseau des bibliothèques assure également l'ouverture de la structure toutes les semaines, les mercredis matin et le samedi matin, une semaine sur deux. Ce travail du réseau communautaire des bibliothèques a également été l'occasion de mettre en place l'intervention d'une médiatrice culturelle. Elle intervient, une fois par mois, auprès des enfants et/ou des publics scolaires.*

*Cette énergie, la Communauté de communes la met également au profit de tous les habitants du territoire. Son projet Culture/Jeunesse, lancé en 2019, s'adresse aux 65 communes du Pays du Coquelicot. Deux équipements, dédiés à la Culture et à la Jeunesse, vont ainsi voir le jour en 2021 : un premier, rue de Birmingham à Albert, et un second à Bray-sur-Somme. Une réflexion est également menée pour l'ouverture d'une troisième antenne à Acheux-en-Amiénois pour une meilleure répartition sur le territoire communautaire. Il s'agit, pour la Communauté de communes, d'offrir aux 28 500 habitants du territoire des outils modernes de médiation et d'activités consacrés à la culture (musique et lecture publique) et à la jeunesse. Les dépenses (16 millions d'euros pour les trois sites) engagées par la Communauté de communes ont été minutieusement évaluées pour trouver le juste équilibre entre les besoins du territoire et le renouvellement des offres, devenu indispensable. Au-delà de la construction des trois édifices, il s'agira ainsi de renouveler les matériels, de construire des espaces pour les besoins et le confort des pratiques. Ce vaste projet n'est pas un projet pour Albert, mais pour le Pays du Coquelicot et l'ensemble du réseau des bibliothèques locales. Les habitants en seront d'ailleurs les grands bénéficiaires avec un plus large choix de documents, d'activités et de services.*

*Michel Watelain,  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Coquelicot*

*Miraumont le 03 juillet 2020*

*Monsieur René DELATTRE  
Maire de Miraumont*

*à*

*Monsieur Michel WATELAIN  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays du Coquelicot*

*OBJET : Vos courriers du 25.06.2020*

*Monsieur le Président, Cher Michel,*

*L'évidence, c'est comme le nez au milieu de la figure, sa présence est indéniable.*

*Vouloir nier l'évidence, c'est se défigurer, se mutiler, se caricaturer.*

*Je comprends bien qu'il faut absolument que vous réagissiez aux propos tenus dans nos bulletins municipaux. Il vous a fallu du temps pour le faire.*

*Hélas ! il est trop tard, le mal est fait. Les actes sont réels, le sort subi par la population rurale est patent, le nier ne sert plus à rien. Beaucoup de mes collègues approuvent les délibérations que vous leur proposez, j'agis comme eux la plupart du temps, cela correspond à une sorte d'impuissance à se faire entendre.*

*Les disproportions existent, vous mettez le doigt dessus quand vous affirmez que « le personnel qualifié de la bibliothèque assure les permanences d'ouverture, tous les mercredis matin et le samedi matin, une semaine sur deux ». Quelle chance ! À Albert le chantier de construction de l'écrin culturel somptuaire appelé ZEBRE est commencé. Voilà un projet qui se réalise à grande vitesse. Il a même servi de support à la campagne électorale des élections municipales albertines. Quand on nous dit que c'est une création de la Com. de Com., l'astuce est de faire croire qu'il s'agit d'une vitrine culturelle dédiée à la Ville d'Albert. On entretient le flou culturel en l'occurrence. Fort heureusement un journaliste a cru bon de rétablir la vérité dans le Courrier Picard.*

*Le ZEBRE avance très vite, forcément c'est dans sa nature. Et pendant ce temps-là, d'autres dossiers tout aussi importants, qui concernent l'espace rural, attendent depuis déjà un certain temps. Je veux parler des travaux destinés à lutter contre les inondations et les coulées de boue. C'est l'Arlésienne, on en parle souvent, mais, comme Anne, on ne voit rien venir. Et pourtant les habitants ruraux aimeraient bien préserver leurs biens souillés par la boue, à plusieurs reprises, depuis des années. Je sais que la Com. de Com. a pris cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'empêche que le projet culturel sur Albert s'est débloqué bien plus vite que ceux destinés à la protection des habitations.*

*En ce qui concerne la gestion de l'eau, si le captage n'est pas protégé, alors que les usagers consomment son eau, c'est à cause de votre schéma directeur d'alimentation en eau potable. Vous savez comme moi, qu'une procédure était en cours et bien avancée, destinée à obtenir une nouvelle protection du captage, la première ayant été annulée grâce à l'action d'un exploitant agricole que vous connaissez bien.*

*Le dépôt de fumier, dont vous parlez, s'est d'ailleurs créé, juste après l'adoption du schéma visé ci-dessus. Curieuse coïncidence ! Il existe toujours d'ailleurs.*

*Nous ignorons la date de réalisation des travaux que vous devez exécuter pour que notre captage soit définitivement fermé. Je m'interroge d'ailleurs sur l'itinéraire que vous allez emprunter pour faire la liaison avec le captage situé sur Irlès. Cela sera difficilement réalisable.*

*Quant au prix de l'eau et sa gestion, beaucoup d'administrés sont plus que perplexes, et il y a de quoi.*

*Vous devez même rappeler à l'ordre la société qui doit gérer ce service pendant cinq ans.*

*Pour ma part, j'ai transmis à vos services plusieurs réclamations, je ne sais pas ce qu'elles sont devenues.*

*Pour la commune, j'ai mis en attente le paiement de nos factures d'eau, vos services le savent. Une seule facture indique la situation du compteur, une autre situe un compteur à une adresse qui n'existe pas, les autres ne donnent aucune indication sur le lieu du relevé.*

*L'impartialité est difficile à maîtriser, je n'ai peut-être pas raison sur tout, mais je peux vous retourner le compliment. Je sais et vous savez aussi que la vérité s'apprécie de l'endroit où l'on se trouve et selon son propre vécu. L'objectivité est toujours teintée d'une dose plus ou moins grande de subjectivité.*

*Les projets que la Com. de Com. portent, annihilent ceux issus des communes rurales qui ont perdu certaines compétences. Le développement de l'espace rural est donc compromis, car les maires ruraux se retrouvent pieds et poings liés quand ils osent s'aventurer sur un terrain qui n'est plus le leur alors qu'ils y résident.*

*Mes collègues et moi-même avons certainement des projets destinés à apporter du bien être à leurs administrés, mais ce ne sont que des projets, les mettre en œuvre est beaucoup plus ardu.*

*Votre intégrité n'est pas en cause, vous gérez une collectivité en subissant la pression des uns et des autres, et comme chacun d'entre nous, vous êtes peut-être plus sensibles à certains arguments et moins à d'autres.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, Cher Michel, l'expression de mes respectueuses salutations.*

*René DELATTRE  
Maire de Miraumont*

## **ÉLECTION DU COMITÉ DE GESTION D'UNE COOPÉRATIVE AGRICOLE**

*(Suite à l'article paru dans Le Courrier Picard le 17 juillet 2020, donnant la parole à M. Michel WATELAIN Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, j'avais sollicité un droit de réponse qui est resté lettre morte, je m'adresse donc à vous dans ce bulletin municipal).*

Dans le Courrier Picard du 17 juillet 2020, Monsieur Michel WATELAIN, réélu Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, déçu de voir certains de ses candidats non élus, APOSTROPHE le Conseil communautaire en parlant de « mesquinerie des anti-communautaires de communes, des batailles d'ego, des bagarres de cours d'école ». C'est faire bien peu de cas de ses collègues infantilisés, qui ont presque toujours voté les projets présentés par le bureau du Conseil communautaire.

Je vais vous donner une tout autre approche de ce qui s'est passé le 15 juillet 2020 à la salle des fêtes de Méaulte.

Le titre de cet article peut vous paraître énigmatique, il ne le sera plus quand vous aurez lu les lignes qui suivent.

Lors de cette séance, nous devions élire le bureau du Conseil communautaire 9 membres : le Président, 8 vice-présidents et 3 conseillers délégués, soit au total 12 personnes. Au fur et à mesure du déroulement des élections, nous avons constaté que 8 des candidats qu'il présentait, dont lui-même, appartenaient à la profession agricole, soit les 2/3 du bureau : les maires d'Arquèves, Aveluy, Bazentin, Bus-les-Artois, Chuignolles, Fricourt, Laviéville, Morlancourt.

Bien sûr d'autres candidats se sont présentés, mais ils n'avaient guère de chance d'être élus, car ils n'avaient pas le bon label.

### POURQUOI ?

Les candidats présentés par M. Michel WATELAIN avaient dès le départ une vingtaine de voix d'avance, celles des conseillers communautaires issus de la majorité actuelle du Conseil municipal albertin, qui, comme un seul homme, ont toujours suivi les consignes données par leur chef de file. Les autres candidats avaient donc un handicap certain et ce d'autant plus que des élus ruraux étaient aussi dans la confiance.

Au final, le bureau communautaire comporte 6 élus issus de la profession agricole, soit la moitié de ses membres. Ce n'est pas une question de personnes, la moralité et l'honorabilité des élus n'est pas en cause, ce qui est en cause, c'est la représentativité. Il n'est donc pas question de mesquinerie, de batailles d'ego de bagarres de cours d'école, il s'agit surtout de permettre à toutes les couches de la population d'être représentées dans les sphères qui régissent la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Nous sommes très loin du compte.

### ALORS, COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

Cette image de la démocratie, nous la devons à un pro de la communication, qui connaît sa circonscription sur le bout des doigts, magistral tireur de ficelles, qui a réussi le tour de force d'obtenir une majorité avec deux minorités. Machiavel n'aurait pas fait mieux ! Néanmoins, c'est ce que l'on appelle le jeu de la démocratie.

Seule ombre au tableau, cette nouvelle majorité ne représente qu'une minorité de la population du Pays du Coquelicot.

Pour éviter cette mascarade dite démocratique, il serait urgent de revoir le mode d'élection des conseillers communautaires des Communautés de Communes, des Communautés d'agglomérations. Le suffrage universel permet de désigner les conseils municipaux, il devrait également être utilisé pour former les conseils communautaires. Il n'y aurait ainsi aucune contestation possible. Pas sûr dans ce cas d'avoir à la tête du Pays du Coquelicot autant de représentants de la profession agricole.

Bien sûr le succès ne fut pas complet, puisque trois candidats de M. Michel WATELAIN ont été battus par des candidat(e)s non issu(e)s de la majorité. Ce sont ces trois événements inattendus qui ont eu le don d'énervier M. WATELAIN, qui eut l'audace de dire au micro « qu'une élection n'est pas un jeu ! ».

Il n'a pas compris à ce moment-là qu'une majorité d'élus ruraux ne l'avait pas suivi sur toutes ses propositions.

Vous connaissez tous maintenant la manière de fonctionner de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, vous êtes bien sûr libres de critiquer mes propos, la critique fait avancer les choses, elle nourrit les évolutions, les modes de pensée. La refuser ressemble beaucoup au totalitarisme, d'où qu'il vienne !

R. Delattre

# Informations Informations diverses

## ➡ **MAIRIE : 09 67 22 85 52**

Permanence du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h00

Mercredi : de 10h00 à 12h00

Le Maire reçoit sur rendez-vous

## ➡ **TARIFS CANTINE-GARDERIE (2019/2020) 03 22 74 85 24**

Ticket garderie (tarif horaire) : Familles non imposables : 1.00€

Familles imposables : 1.10€

Ticket forfait journalier : Familles non imposables : 5.90€

Familles imposables : 6.20€

Prix d'un ticket repas : 2.84€

HORAIRES : le matin de 7h00 à 8h30 / le soir de 16h50 à 18h50 (Les enfants ne sont pas admis avant 7h00)

La commande ou l'annulation d'un repas doit se faire impérativement **avant le jeudi de la semaine précédente** en téléphonant uniquement à la cantine – garderie

## ➡ **ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs

☎ 03/22/74/77/81

Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources

☎ 03/22/74/78/59

Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière

☎ 03/22/74/61/64

## **AIRE DE DÉPOT DES DÉCHETS VERTS**

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'élagage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

-Entre le 01/11/2020 et le 31/03/2021 de 09h30 à 11h30, les semaines paires

-Le reste de l'année de 09h30 à 11h30, toutes les semaines

-Fermé les jours fériés

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritiques dans la cour de la gare de Miraumont et dans la carrière.

## **MINI DÉCHETERIE**

Chaque premier samedi du mois (sauf férié), le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

## **LES CONTAINERS**

Dans le village, il y a **5 containers pour les verres** :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hériet ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Le container pour **le Relais** est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plait, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.

## **ASSISTANTE SOCIALE- Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10**

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert

## **LES AIDES À DOMICILE**

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : [sivom.cantonalbert.@orange.fr](mailto:sivom.cantonalbert.@orange.fr)

Les dossiers de demande de téléalarme peuvent être retirés en mairie et seront transmis au SIVOM.

## **DON DU SANG**

Renseignements disponibles sur le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

# HORAIRES ET NUMEROS UTILES

## **AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:**

Lundi : 14h00-17h00  
Mardi : 14h00-17h00  
Mercredi : 14h00-17h00  
Jeudi : 14h00-17h00  
Vendredi : 14h00-17h00

## **BIBLIOTHEQUE 03 22 74 04 03**

[www.bibliothequepaysducoquelicot.net](http://www.bibliothequepaysducoquelicot.net)

Mercredi : 09h00-12h00 14h00-18h00  
1 samedi sur 2

## **PROXI 03 22 75 05 30**

Mardi : 8h00-12h30 15h30-18h30  
Mercredi : 8h00-12h30 15h30-18h30  
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30  
Jeudi : 8h00-12h30 15h30-18h30  
Vendredi : 8h00-12h30 15h30-18h30  
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30  
Samedi : 8h00-12h30 15h30-18h30  
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30  
Dimanche : 8h00-12h30

## **PÔLE EMPLOI-Agence d'Albert**

27, rue Émile Zola 80 300 Albert.

 : 3949 **Site internet** : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## **TRÉSORERIE D'ALBERT**

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert  03/22/75/06/81

**fax** : 03.22.75.44.39

**Adresse Internet** : [t080049@cp.finances.gouv.fr](mailto:t080049@cp.finances.gouv.fr)

**Horaires d'ouverture au public**: lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30. Fermeture le vendredi.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT**

6 rue Émile Zola 80300 ALBERT

 : 03 22 64 10 30

site internet : [www.paysducoquelicot.com](http://www.paysducoquelicot.com)

	<b>Communauté de communes du Pays du Coquelicot</b> 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com
<b>HORAIRES DECHETERIE</b> à partir du 5 janvier 2015	
	<b>ALBERT - route de Péronne</b> Téléphone : 03 22 75 22 22
<b>Lundi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Mardi</b>	14 h - 18 h
<b>Mercredi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Jeudi</b>	14 h - 18 h
<b>Vendredi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Samedi</b>	9 h - 18 h
<b>Dimanche</b>	9 h - 13 h

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

➡ **GROUPE SCOLAIRE** : 03-22-74-80-83

➡ **CANTINE /GARDERIE** : 03-22-74-85-24

➡ **LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

- ✓ **Médecins généralistes** : Dr Senadjro HONVOH ☎ : 03-22-75-69-35  
Dr Stéphanie PETITPREZ ☎ : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD ☎ : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie CARLE VANDENDRIESSCHE ☎ : 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX ☎ : 07-86-51-72-35
- ✓ **Sage-femme** : Sarah ASSAF ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Ostéopathe** : Lise KAJCZYK ☎ : 06-78-92-15-64
- ✓ **Pharmacie** : Laura CARLIN ☎ : 03-22-74-87-34

## **ARTISANS**

- ✓ **Espace vert** : • Becquin Espace Vert - Julien BECQUIN - ☎ : 06-32-34-37-34  
• Jean-Michel LECLERCQ ☎ : 03-22-75-60-18
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET  
☎ : 03-22-76-07-71 / 06-20-50-18-03
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens ☎ : 03-22-74-78-59

## **TRAITEUR**

Joël HERBET 1 rue de l'Hôtel de Ville ☎ : 03-22-74-81-31

## **LES COMMERÇANTS AMBULANTS rue de l'Hôtel de Ville**

- ✓ **Boucher-Charcutier** :
  - BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00.* ☎ : 03-21-07-63-54
  - THIESSART : *Les mercredi, vendredi et samedi au magasin Proxi de 9h à 12h30* ☎ : 03-22-75-04-19
- ✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 13h30 à 15h15* ☎ : 06-76-87-34-67
- ✓ **Fruits et légumes et crèmerie** : BOUDET J.P, *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
- ✓ **Boulangerie** MONARD
- ✓ **Épicerie générale Clairvoie** : *Le vendredi*
- ✓ **Cressonnière** : M. Chelu, *chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois sur le marché de Pozières*

## **HÉBERGEMENT / LOISIRS**

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT ☎ : 03-22-74-86-01
- ✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre ☎ : 03-22-74-86-96
- ✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources ☎ : 06-44-15-64-33
- ✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M. HOCQ Didier (SARL NDMC) ☎ : 07-67-89-67-00

## MESSES ET CÉLÉBRATIONS-

### Paroisse Notre Dame des Hauts de l'Ancre

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudine VARLET,  
4 rue de la Gare à Miraumont ☎ : 03-22-74-81-44

06-70-55-13-34

ou à Mme Bérengère MOREL, 14 rue Trévequenne à Miraumont

☎ 03-22-74-82-13

06 13 04 72 97



04 octobre 2020 : 09h30 – Owillers

11 octobre : 11h00 – Bertrancourt

18 octobre : 11h00 – Miraumont - **Messe des familles et 1ères communions**

24 octobre : 18h30 – Authuille

25 octobre : 09h30 - Auchonvillers

1<sup>er</sup> novembre : 09h30 – Miraumont

02 novembre : 19h00 – Mailly-Maillet

08 novembre : 11h00 – Bouzincourt – **Messe des familles –  
fête paroissiale**

14 novembre : 18h30 – La Boisselle

15 novembre : 11h00 – Bus-les-Artois

22 novembre : 09h30 – Thiepval

29 novembre : 11h00 - Courcelles

06 décembre : 11h00 – Pozières

12 décembre : 18h30 – Aveluy

13 décembre : 09h30 – Beaucourt

20 décembre : 11h00 – Colincamps

24 décembre : 17h00 – Grandcourt -**Messe des  
familles**

25 décembre : 11h00 - Albert



Premières communions : Miraumont 18 octobre 2020 11h00

# Fiche d'aide à l'identification

## Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.  
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



### Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

- 73% arbres à plus de 10m
- 10% bâtiments
- 3% haies
- sphérique à piriforme
- ouverture petite et latérale
- ~ 60x80 cm



### Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

- arbres creux, cheminées
- rarement aérien
- cylindrique
- ouverture large vers le bas
- ~ 30x60 cm



### Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

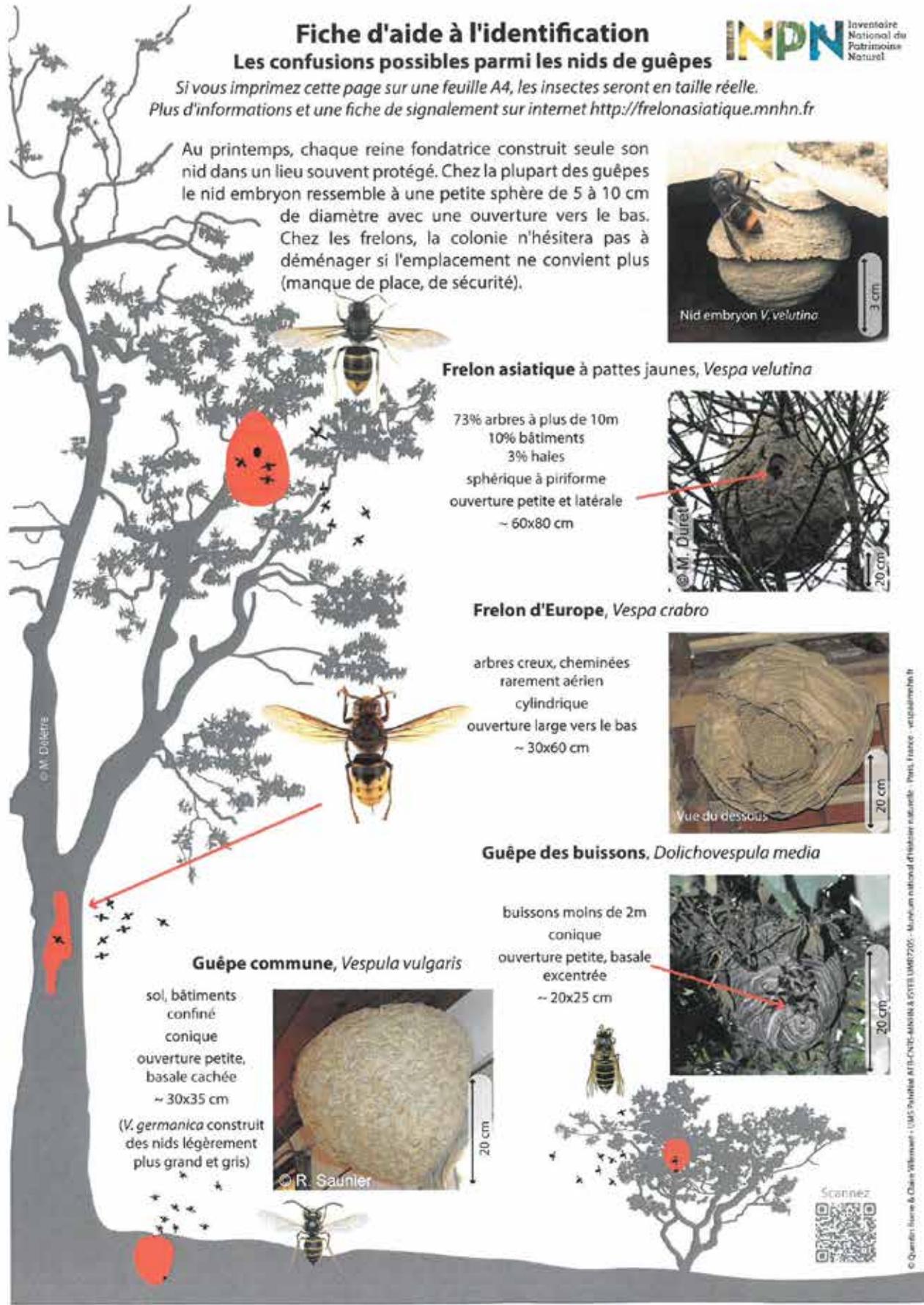
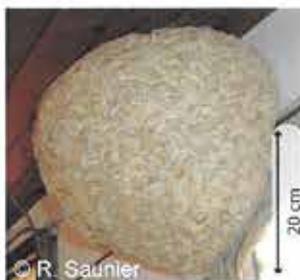
- buissons moins de 2m
- conique
- ouverture petite, basale
- excentrée
- ~ 20x25 cm



### Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

- sol, bâtiments
- confiné
- conique
- ouverture petite, basale cachée
- ~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)





Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

Guêpe germanique, *Vespula germanica*

Guêpe poliste, *Polistes biglumis*

La **scolie** des jardins fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Elle est de ce fait fréquemment confondue avec le frelon asiatique. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères (comme le Hanneton).



Scolie des jardins, *Megascolia maculata flavifrons*

Le **sirex géant** est un Hyménoptère dont la larve se nourrit de bois. La femelle peut atteindre 4,5 cm, a une coloration proche du frelon asiatique, mais s'en distingue facilement par des antennes longues entièrement jaunes ainsi que par la présence d'une longue tarière lui permettant de pondre dans le bois. Cet insecte est inoffensif.



Sirex géant, *Urocerus gigas*

L'**abeille charpentière** mesure entre 2 et 3 cm. C'est l'une des plus grandes abeilles européennes. Elle est entièrement noire avec des reflets bleu violacés. Elle construit son nid dans le bois mort et nourrit ses larves de pollen.



Xylocope ou abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*



Asile frelon, *Asilus crabroniformis*

# Culturel

## ► PIÈCE DE THÉÂTRE A MIRAUMONT

Le 8 février 2020, à 20h30, la compagnie picardisante GAITÉ a encore une fois rempli son contrat à savoir sortir le public de la grisaille de l'hiver, le temps de deux représentations. Tout d'abord, ch'élection. La Maison de la Culture d'Amiens veut élire la femme picarde, pour cela il faut parler picard, avoir des ascendants picards. Elle a envoyé l'information aux villages autour. Et voilà que quelques habitants d'un village se réunissent pour voir qui pourrait bien représenter cette femme dans leur commune. La seconde pièce, ch'dérivatif. Omer a été licencié, cela le rend malade. Son médecin lui conseille de trouver un dérivatif. Épouse et voisins veulent bien l'aider, mais ché quoi ch'dérivatif !!!! 140 personnes ont assisté au spectacle.

Michelle Bouchez



## ► HORAIRES BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE MIRAUMONT

À compter du 1<sup>er</sup> septembre, les bibliothèques d'Albert et de Bray-sur-Somme réouvrent aux horaires habituels. Retrouvez les dates d'ouverture du samedi des annexes de Miraumont sur le site officiel : [www.bibliothequepaysducoquelicot.net](http://www.bibliothequepaysducoquelicot.net)

Pour l'heure, la bibliothèque de Miraumont ouvre le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et 1 samedi sur 2 de 9 à 12h. Les bénévoles ne reprennent pas de permanences jusqu'à nouvel ordre. Il est possible de réserver sur le site de la biblio avec votre numéro de carte et votre code (année de naissance). Si vous ne savez pas le faire, c'est l'occasion de vous initier le samedi aux heures d'ouverture.

Les consignes Covid s'applique à la bibliothèque.

*Pierre de Miraumont  
conseiller du roi Henri IV  
1552-1612*

Une branche de la maison seigneuriale de Miraumont prend souche à Amiens au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Martin de Miraumont dit « l'Ancien », car ses fils et petit-fils portent le même prénom, est notaire royal dès 1519 et ses descendants portent le même blason que les sires de Miraumont. C'est une famille de notables fort aisés. Ainsi, son petit-fils, Pierre de Miraumont, fils de Martin de Miraumont et d'Hélène de Montenescourt, commence ses études à Amiens et les achève à Paris. Il remplit 22 ans durant, la charge de conseiller du roi en la chambre du Trésor.

### *Sa carrière militaire*

Il est nommé lieutenant général de la prévôté de l'hôtel et grand prévôt de France vers 1580. Il entre au service du roi Henri III dont il devient écuyer d'écurie puis au service de Henri de Navarre. Le 15 août 1588, il reçoit 500 écus en temps que maréchal de bataille de l'infanterie du roi.

### *Sa carrière à la cour et son oeuvre littéraire*

Il est également prévôt de l'hôtel et Grand Prévôt de France. La Prévôté de l'Hôtel du roi dont le siège était au Châtelet était une juridiction chargée de la sécurité, de la police et de la subsistance de la cour. Elle devait suivre le roi dans tous ses déplacements. Elle était donc compétente dans les affaires tant civiles que criminelles concernant les personnes à la suite de la cour. Le Grand prévôt de France assure de surcroît la police de la cour du roi et, pour ce faire, a juridiction sur les troupes de la maison militaire du roi. Il fait partie des officiers de la Maison du roi.

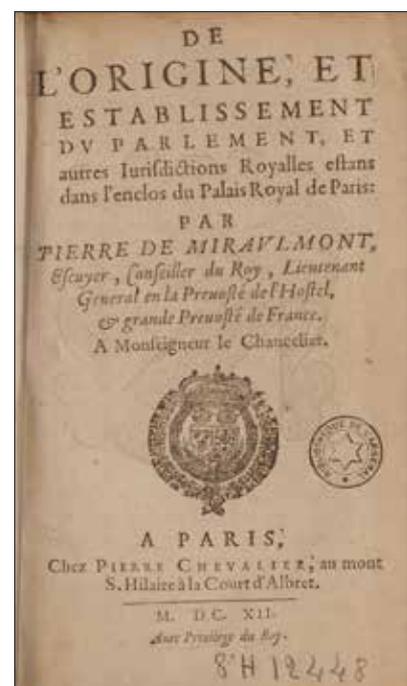
Pierre a écrit plusieurs ouvrages dans le cadre de ses fonctions :

- Mémoires sur l'origine des cours souveraines et justices royales dans l'enclos du palais, 1584,
- Le prévôt de l'hôtel et grand prévôt de Paris, 1610,
- Traité de la chancellerie, 1610, in-8°,
- L'origine et établissement du Parlement, 1612 (couverture ci-contre, BnF, ISNI 0000 0000 6143 8322).

Le roi Henri IV le considérait comme un des plus grands hommes de bien de la cour. Il meurt en 1612, à l'âge de 60 ans. On le trouva mort dans sa chambre, couvert de son drap. De son épouse, Jehanne Hélain, il a au moins deux fils. Charles et Claude, peut-être un troisième, le chevalier Jean de Miraumont, et une fille Marthe épouse de Gabriel Cornet, sire de Fransart.



L'histoire et la généalogie de cette illustre lignée est en cours d'étude par l'association.



L'épidémie n'est pas terminée, elle ralentit seulement ...

Soyez responsables !  
Sortez masqués !

